

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 26 mars 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 DRH 15 Autorisation de signature d'une convention entre la ville de Paris et la société Exatech relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'écrit.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.251-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer une convention avec la société Exatech relative à la mise à disposition occasionnelle de salles d'écrits ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Exatech la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO